



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 51161

### Texte de la question

M. Philippe Duron souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'action de la France en faveur de l'abolition de la peine de mort, qui continue d'être appliquée dans de nombreux pays, au premier rang desquel les Etats-Unis. Notre pays, et plus généralement les pays de l'Union européenne, se doivent d'être à la pointe de ce combat. A ce titre, il s'étonne que la France n'ait pas ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. Il souhaiterait en connaître les raisons ainsi que la date prévue pour cette ratification.

### Texte de la réponse

La France, qui a aboli la peine de mort en 1981, manifeste régulièrement l'importance qu'elle attache à cette question. La France a soutenu le projet de résolution relatif à la peine de mort présenté par l'Union européenne et adopté par la commission des droits de l'homme des Nations unies, lors de sa 56e session qui s'est tenue à Genève au printemps dernier. Très récemment elle a, au nom de l'Union européenne dont elle assure la présidence, demandé aux autorités américaines de ne pas mettre à exécution la peine capitale prononcée à l'encontre d'un ressortissant américain, M. Alexander E. Williams, qui était mineur au moment des faits à l'origine de sa condamnation. Si la France n'a pas signé et ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, c'est notamment en raison de possibles obstacles juridiques d'ordre interne. Il n'est pas envisagé, dans un avenir proche, d'inscrire la ratification de ce protocole à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. En revanche, la France est partie au protocole n° 6 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, instrument qui demeure une référence incontestée en matière d'abolition de la peine de mort.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Duron](#)

**Circonscription :** Calvados (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51161

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2000, page 5449

**Réponse publiée le :** 30 octobre 2000, page 6219